



Stratégie pluriannuelle en faveur du **patrimoine**

17 novembre 2017

Sommaire

Chiffres clés

p4

Constats

p6

Une ambition pour le patrimoine

p7

15 mesures

p8

Entretenir et restaurer

p9

Valoriser et favoriser la revitalisation
des territoires

p13

Transmettre

p17

Faire avancer l'Europe

p24

Chiffres clés

EN FRANCE



44 000

immeubles protégés au titre des monuments historiques

dont 100 monuments nationaux gérés par le Centre des Monuments Nationaux (CMN)

notamment :

- 15 000 monuments religieux protégés
- 1 100 sites archéologiques
- 1 000 ouvrages de génie civil protégés
(aqueducs, ouvrages ferroviaires...)

9 M

de visiteurs pour les monuments nationaux

12 M

de visiteurs pour les Journées européennes du patrimoine

844

« Sites patrimoniaux remarquables » (villes, villages et quartiers)



REPARTITION DES MONUMENTS HISTORIQUES PAR TYPE DE PROPRIÉTAIRE

52 %

appartiennent aux communes

39 %

à des propriétaires privés

3 %

à l'État

2 %

aux autres collectivités territoriales

1 %

en propre à des établissements publics

Chiffres clés

RÉPARTITION PAR RÉGION DES IMMEUBLES PROTÉGÉS (CLASSÉS ET INSCRITS)

AUVERGNE - RHONE-ALPES _____	4 620
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE _____	3 599
BRETAGNE _____	3 074
CENTRE - VAL-DE-LOIRE _____	2 716
CORSE _____	300
GRAND EST _____	4 265
GUADELOUPE _____	108
GUYANE _____	76
HAUTS-DE-FRANCE _____	2 937
ILE-DE-FRANCE _____	3 963
LA REUNION _____	186
MARTINIQUE _____	102
MAYOTTE _____	6
NORMANDIE _____	2 975
NOUVELLE-AQUITAINE _____	6 098
OCCITANIE _____	4 569
PAYS DE LA LOIRE _____	2 089
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR _____	2 325
SAINT-BARTHELEMY _____	7
SAINT-MARTIN _____	3
SAINT-PIERRE ET MIQUELON _____	12
TOTAL _____	44 030

Constats



5 %

des immeubles protégés
sont jugés « en péril ».

Nos concitoyens sont profondément attachés à leur patrimoine...

17 000 monuments ouverts à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, attirant 12 millions de visiteurs

Le patrimoine est un objet de fierté pour nos concitoyens, un vecteur de cohésion pour notre société, et un levier de développement économique et d'attractivité pour notre pays et pour nos territoires.

... Mais des défis se posent

L'absence de stabilité et de visibilité sur les financements publics a créé ces dernières années une incertitude préjudiciable : les projets de restauration, d'entretien, de valorisation ont besoin de pouvoir s'inscrire dans la durée.

Aujourd'hui : les deux tiers des immeubles protégés sont jugés en état « bon » ou « moyen » ; un quart des immeubles protégés est jugé en état « défectueux » ou en « mauvais état » ; **5% des immeubles protégés** sont jugés « en péril ».

La moitié du patrimoine protégé jugé « en péril » ou « en mauvais état » se situe dans les communes de moins de 2 000 habitants, qui n'ont pas toujours les ressources suffisantes pour assurer seules sa revalorisation.

Les démarches peuvent demeurer trop complexes pour les propriétaires privés de biens protégés, qui souhaitent gérer, rénover ou ouvrir leur bâtiment au public.

Les formations des professionnels qui ont un rôle à jouer dans le domaine du patrimoine doivent évoluer (architectes, architectes des bâtiments de France, métiers du patrimoine...) pour tenir davantage compte des nouveaux enjeux de revitalisation des territoires, de développement durable, ou encore de médiation avec les publics.

En Europe, le patrimoine ne fait pas l'objet d'une stratégie coordonnée, alors qu'il est un élément essentiel de la culture qui unit les citoyens.

Une ambition pour le patrimoine



326 M€

en crédits d'entretien et de
restauration du patrimoine.

+5 %

par rapport à 2017

Des moyens nouveaux

Le budget dédié à l'entretien et à la restauration du patrimoine augmentera de +5% dès 2018, pour s'établir à 326 M€.

Dans la durée

Pour la première fois, l'Etat s'engage dans la durée : ce budget de 326 M€ sera stable d'année en année sur la durée du quinquennat.

Dans chaque région

L'Etat s'engage à l'échelle de chaque région, par une méthode partenariale. Pour apporter à chaque territoire un accompagnement adapté à ses réalités et à ses besoins, l'Etat déclinera dans chaque région sa stratégie pluriannuelle d'intervention pour les monuments historiques.

Les directions régionales du ministère de la Culture coordonneront un dialogue avec les collectivités territoriales, les propriétaires publics et privés, les associations du patrimoine et les acteurs économiques locaux pour bâtir un plan de mise en œuvre des mesures annoncées au niveau national.

Calendrier : ces stratégies pluriannuelles partenariales devront être bâties d'ici la fin 2018.

15 mesures pour le patrimoine

Elles servent quatre objectifs :

- **Entretenir et restaurer**
- **Valoriser**
- **Transmettre**
- **Faire avancer l'Europe.**

15 mesures

ENTRETENIR
ET RESTAURER

VALORISER

TRANSMETTRE

FAIRE AVANCER
L'EUROPE

STRATÉGIE PLURIANNUELLE
EN FAVEUR DU PATRIMOINE

ENTREtenir ET RESTAURER



ENTREtenir
ET RESTAURER

Mesure n°

1

Création d'un fonds spécifique pour les petites communes

La moitié du patrimoine protégé (inscrit ou classé) jugé en « péril » ou « en mauvais état » se situe dans les communes de moins de 2 000 habitants en France.

Mise en place d'un fonds de 15 millions d'euros dès 2018 pour financer la restauration du patrimoine protégé dans les petites communes.

Ce fonds s'inscrit dans le budget de l'État en faveur de l'entretien et de la restauration du patrimoine, et ne concerne donc que le patrimoine protégé.

Les 3 spécificités de ce fonds :

1. Il s'agit d'un **mécanisme incitatif** : le taux d'intervention de l'État sera majoré lorsque la Région s'engagera à ses côtés.

Aujourd'hui, l'État finance en moyenne 30% du coût total des travaux.

Demain, dans le cadre de ce fonds « petites communes », il pourra prendre en charge jusqu'à 80% de ce coût.

2. Le fonds ne concerne pas toutes les restaurations, mais seulement celles qui concernent des édifices **présentant des besoins sanitaires avérés** c'est-à-dire dans une situation menaçant les caractéristiques mêmes qui ont permis leur protection au titre des monuments historiques.

3. Il privilégiera les édifices situés dans les petites communes : les taux de subvention seront majorés prioritairement pour des monuments historiques situés dans des communes de 2 000 habitants et moins, mais cette majoration pourra être étendue à des communes comprenant jusqu'à 10 000 habitants. Les interventions pourront porter aussi bien sur les édifices qui appartiennent à la commune elle-même qu'aux édifices qui appartiennent à des propriétaires privés mais qui sont situés sur cette commune.

Calendrier : mise en place du fonds dès le début de l'année 2018.



ENTREtenir
ET RESTAURER

Mesure n° 2

Création de nouveaux mécanismes de financement participatif pour la restauration du patrimoine en péril

L'État se doit de mobiliser, en plus de son propre budget, toutes les sources de financement qui peuvent concourir à la restauration du patrimoine en péril, qu'il soit protégé ou non protégé.

Mission confiée à Stéphane Bern

Le Président de la République a confié en septembre dernier à Stéphane Bern une double mission : de recensement des monuments du patrimoine local en péril ; et, d'autre part, de mise en place de financements innovants pour le restaurer.

Le ministère de la Culture lance aujourd'hui, vendredi 17 novembre 2017, une plate-forme permettant à tous les citoyens de signaler, à travers un formulaire simple, un bâtiment d'intérêt patrimonial en péril : **www.patrimoine-immobilier-en-peril.fr**

Ces signalements permettront de compléter les informations des services de l'État et de la Fondation du patrimoine.

Création d'un « Loto du patrimoine »

Il sera proposé au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2017, la création, par la Française des Jeux, de jeux dédiés au patrimoine.

Il s'agirait d'un tirage spécial du loto et d'un nouveau jeu de grattage dont les recettes revenant à l'État seront affectées à un fonds spécifique « Patrimoine en péril » créé au sein de la Fondation du Patrimoine. Le tirage du loto pourrait avoir lieu la veille des Journées européennes du patrimoine.

Ce fonds servira à la réhabilitation du patrimoine (protégé et non protégé), dont celui identifié par la mission de Stéphane Bern, ainsi que des monuments confiés au Centre des monuments nationaux.



43 %

du patrimoine protégé
appartient à des propriétaires
privés

ENTREtenir
ET RESTAURER

Mesure n° 3

Simplification des démarches des propriétaires de biens protégés

GESTION

Aujourd'hui, il existe 4 guichets différents pour les autorisations et les financements liés à la protection. Un propriétaire qui détient des biens possédant différents types de protection peut donc avoir 4 procédures différentes à accomplir. Les propriétaires éprouvent par ailleurs des difficultés dans leurs démarches, les informations étant dispersées et les interlocuteurs difficiles à identifier.

Mise en place d'un guichet unique

En 2018, le ministère de la Culture simplifiera les procédures en travaillant, en lien avec les associations d'élus et de propriétaires de monuments historiques, à la mise en place d'un guichet unique pour les immeubles protégés.

Mise en place d'une application mobile

En 2018, le ministère de la Culture mettra en place une application qui rassemblera dans une interface unique toutes les informations nécessaires aux démarches : carte des lieux de dépôt de dossiers de travaux, étapes de la demande de subventions, formalités à remplir, etc.

FISCALITE

Aujourd'hui, les propriétaires de monuments historiques peuvent bénéficier d'avantages fiscaux lorsqu'ils ouvrent leur bien au public à certaines périodes (avril-septembre) et sous certaines conditions. L'ouverture occasionnelle le reste de l'année n'est pas prise en compte ou selon des critères contraints.

En 2018, le ministère de la Culture engagera une réflexion interministérielle, en partenariat avec les associations patrimoniales, pour **moderniser ce dispositif fiscal « d'ouverture au public »**, afin notamment d'inciter davantage à l'accueil de scolaires.

TRANSMISSION

Aujourd'hui, un changement de génération s'opère et de nombreux monuments historiques ne trouvent pas de repreneurs.

En 2018, le ministère engagera une réflexion sur la modernisation des modes de gestion et de transmission de génération en génération. L'enjeu est de soutenir toutes les initiatives des associations et fondations permettant de porter juridiquement des monuments, au-delà des outils traditionnels tels que les baux emphytéotiques, et donc d'en permettre l'exploitation ou la gestion de façon temporaire ou pérenne.

STRATÉGIE PLURIANNUELLE
EN FAVEUR DU PATRIMOINE

VALORISER

Mesure n° 4



17

villes en expérimentation :

Gien, Romorantin-Lanthenay,
La Châtre, Sancerre, Sedan,
Chaumont, Lunéville, Longwy,
Bar-le-Duc, Saint-Dié-des-Vosges,
Guebwiller, Lauzerte, Lodève,
Figeac, Villefranche-de-Rouergue,
Pont-Saint-Esprit et Mende

Soutien à la revitalisation des centres historiques en situation de désertification

Aujourd'hui, de nombreux centres historiques sont désertés par leurs commerces et par leurs habitants. Les collectivités territoriales concernées ne sont généralement pas équipées en services d'aménagement et ont besoin d'un accompagnement en ingénierie pour bâtir des plans de revitalisation qui prennent en compte tous les enjeux (logement, espace public, commerces, infrastructures...). La vie culturelle en fait partie.

Demain, grâce à l'accompagnement de l'État, ces centres historiques connaîtront une renaissance économique et sociale. La culture a un rôle majeur à y jouer : les biens immobiliers patrimoniaux de ces centres peuvent être réutilisés dans des dynamiques de développement local, les commerçants, artisans, institutions culturelles peuvent occuper les rez-de-chaussée.

Accompagnement de plans de revitalisation

L'État a lancé l'expérimentation des propositions émises en ce sens par l'ancien sénateur-maire Yves DAUGE, dans un rapport de février 2017.

L'expérimentation a débuté cet automne dans 17 villes de trois régions : Occitanie, Grand Est et Centre-Val de Loire. Concrètement, l'État accompagne les communes dans la construction de plans de revitalisation. Il réalise des diagnostics de réaménagement, il apporte un soutien financier pour leur permettre de recruter un chef de projet et il mobilise ses services.

Le ministère de la Culture participe activement à ces expérimentations.

Aux côtés du ministère de la Cohésion des territoires, notamment, il propose aux 17 collectivités concernées une ingénierie pour les aider à bâtir un projet global de revitalisation (logement, espace public, commerce, habitat insalubre, etc.). Les directions régionales du ministère et les écoles nationales supérieures d'architecture sont mobilisées.



VALORISER ET
FAVORISER LA
REVITALISATION
DES TERRITOIRES

Mesure n° 5

Renforcement du dialogue avec les architectes des bâtiments de France en amont des projets patrimoniaux

Aujourd'hui, les architectes des bâtiments de France (ABF) interviennent essentiellement pour délivrer les autorisations prévues par les lois et règlements.

Demain, ils seront davantage sollicités **en amont, pour apporter des conseils et des recommandations** sur les projets de revitalisation de centres historiques ou les opérations importantes de logements en zone tendue. **Ils apporteront également leur connaissance du bâti ancien et de ses caractéristiques environnementales pour mieux répondre aux enjeux du développement durable.**

Renforcement de la formation des architectes des bâtiments de France

La formation initiale sera enrichie : en 2018, une réflexion sera menée avec l'École de Chaillot sur l'adaptation de la formation des ABF aux demandes de plus en plus fortes de dialogue et de pédagogie de la part de nos concitoyens, élus ou pétitionnaires ; aux enjeux d'aménagement et de revitalisation des territoires ; aux enjeux de transition énergétique ; aux problématiques de construction de « la ville sur la ville » et de réutilisation du bâti existant.

La formation continue sera également développée.



83 M

de visiteurs internationaux
accueillis en France en 2016

100 M

visés en 2020

VALORISER ET
FAVORISER LA
REVITALISATION
DES TERRITOIRES

Mesure n° 6

Création de la marque « Patrimoine de France »

Avec plus de 83 millions de visiteurs internationaux accueillis en 2016, la France est la première destination touristique mondiale. L'objectif du Gouvernement, avec Atout France, est de conforter cette première place, en portant le nombre d'arrivées touristiques à 100 millions de touristes internationaux à l'horizon 2020.

Aujourd'hui, il existe de très nombreux labels différents pour identifier les sites présentant un intérêt patrimonial et participer ainsi à leur attractivité touristique. Beaucoup sont portés par le ministère de la Culture (« Architecture contemporaine remarquable », « Ville et Pays d'Art et d'Histoire », « Jardins remarquables », « Maisons des Illustres », etc.). Néanmoins, cette abondance nuit à leur lisibilité. Pour les visiteurs, nationaux comme internationaux, il est difficile de s'y retrouver.

D'ici 2019, le ministère de la Culture structurera ses propres labels sous la marque « Patrimoine de France / French Heritage », en lien avec les préconisations du rapport de Martin MALVY. Les autres acteurs qui portent des labels différents pourront rejoindre cette initiative afin de renforcer le rayonnement international de la France.

STRATÉGIE PLURIANNUELLE
EN FAVEUR DU PATRIMOINE

TRANSMETTRE



TRANSMETTRE

Mesure n° 7

Promotion des métiers du patrimoine et levée des freins à l'apprentissage

Les professionnels de la restauration des monuments historiques et du patrimoine ancien représentent un vivier d'emplois hautement qualifiés et non délocalisables, perpétuent des savoir-faire uniques et participent au dynamisme de nos territoires (maçonnerie-taille de pierre, charpente, menuiserie, ébénisterie, couverture, maîtres-verriers, dorure, ferronnier, staffeur-stucateur, conservation-restauration d'œuvres d'art, etc.).

Aujourd'hui, les jeunes sont moins nombreux à se tourner vers ces métiers, souvent faute d'information sur les formations et les débouchés disponibles. Et l'apprentissage sur les chantiers s'est vu freiné par la mise en place de réglementations qui empêchent parfois la mise en situation des apprentis. Les interdictions liées aux travaux en hauteur sont par exemple fréquemment citées par les entreprises de charpente, de couverture ou de zinguerie très présentes dans le champ de la conservation des monuments historiques.

Promotion des métiers du patrimoine auprès des jeunes

Le ministère de la Culture soutiendra la création d'une **plateforme numérique** qui regroupera l'ensemble des formations existantes en France. Ce « campus » des métiers du patrimoine, initiative du groupement des entreprises spécialisées dans les monuments historiques (GMH), facilitera l'accès à l'information et aux interlocuteurs nécessaires.

Le ministère de la Culture encouragera par ailleurs, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, le développement du baccalauréat professionnel « Intervention sur le patrimoine bâti ».

Levée des freins à l'apprentissage

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage globale portée par le Gouvernement, le ministère de la Culture favorisera, en lien avec les professionnels concernés, la levée des principaux freins au **développement de l'apprentissage** sur les chantiers patrimoniaux.



TRANSMETTRE

Mesure n° 8

Renforcement de la formation des futurs professionnels du patrimoine

Aujourd'hui :

Tous les professionnels du patrimoine ne sont pas formés à la médiation avec les publics, qui est devenue une préoccupation phare.

La formation initiale des étudiants en architecture est insuffisamment tournée vers le bâti existant. Dans nos écoles françaises, davantage que chez nos voisins européens, les formations sont centrées sur la création et les constructions « neuves ». Pourtant, les architectes ont un rôle majeur à jouer dans la restauration de nos centres historiques et une large partie du marché des prestations de maîtrise d'œuvre porte sur la réutilisation, la modification ou l'extension d'un bâti existant.

Formation des architectes

A compter de l'année universitaire 2018-2019, le ministère de la Culture mettra en place progressivement un module obligatoire « Patrimoine » dans les formations délivrées aux étudiants des 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) afin de les former aux enjeux de réutilisation du patrimoine bâti.

La formation continue des architectes sera par ailleurs enrichie pour favoriser la prise en compte des évolutions techniques et réglementaires.

Mise en place d'un module obligatoire « Médiation avec les publics » dans le cursus de tous les professionnels du patrimoine

A compter de l'année universitaire 2018-2019, il sera déployé dans tous les parcours professionnels de formation, initiale ou continue, qui dépendent du ministère de la Culture : Institut National du Patrimoine, Ecoles nationales supérieures d'architecture, Ecole de Chaillot au sein de la Cité de l'architecture et du Patrimoine.



TRANSMETTRE

Mesure n° 9

Diffusion de nos savoir-faire à l'international

La France a montré, par sa participation décisive au projet du Louvre Abu Dhabi, son savoir-faire d'excellence et sa capacité à le faire valoir à l'international.

Aujourd'hui, les exemples comme celui du Louvre Abu Dhabi ou d'autres types de coopération sont néanmoins trop rares. Les appels à projet se multiplient à l'international mais **le taux de réponse d'institutions françaises reste trop faible** (moins de 10 %), faute de veille structurée sur ces appels à projets, faute de pilotage des candidatures et faute de coordination claire des savoir-faire.

Demain, le ministère de la Culture développera, en lien avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et Expertise France, **une stratégie coordonnée pour répondre aux appels d'offre sur les marchés internationaux** en structurant la veille, l'approche des bailleurs de fonds et la réponse.



Lancement de l'initiative :
« Une école, un chantier »

TRANSMETTRE

Mesure n° 10

Renforcement des liens entre établissements scolaires et sites patrimoniaux

Aujourd'hui, le ministère de la Culture porte ou accompagne de nombreuses actions destinées à mettre les jeunes au contact de leur patrimoine, telles que « La classe, l'œuvre ! », « C'est mon patrimoine ! », ou encore « Le patrimoine, toute une histoire ! » portée par l'association Les Vieilles Maisons Françaises. Néanmoins, ces initiatives ne touchent pas l'intégralité des enfants.

Demain, l'éducation artistique et culturelle sera une réalité pour chaque élève, de la maternelle au lycée. La découverte des patrimoines (architecture, archives, musées, monuments, archéologie...) occupera une place structurante dans le parcours des enfants.

Ouverture des chantiers patrimoniaux aux visites scolaires.

En lien avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Culture lancera en 2018 l'initiative « **Une école, un chantier** », pour favoriser les visites de chantiers de restauration de monuments historiques de proximité par les élèves.



TRANSMETTRE

Mesure n° 11

Numérisation du patrimoine

Le ministère de la Culture encouragera ses opérateurs à développer les outils numériques qui améliorent l'accès ou enrichissent les visites du patrimoine.

En 2018, le ministère de la Culture lancera en appel à projets pour soutenir des initiatives de pointe en matière de réalité augmentée.

Le ministère mettra par ailleurs en place une **application mobile pour faciliter l'accès aux archives publiques**. Aujourd'hui, l'accès aux documents administratifs et aux archives publiques est régi par plus de deux cents dispositions (documents électoraux, fiscaux, informations environnementales, dossiers médicaux, etc.). L'application réunira ces informations aujourd'hui dispersées.



TRANSMETTRE

Mesure n° 12

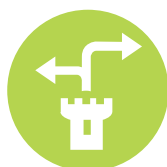
Création d'une obligation d'information sur l'accessibilité des sites patrimoniaux aux personnes en situation de handicap

Aujourd'hui, il est difficile pour les publics en situation de handicap de savoir si les institutions et les monuments patrimoniaux seront en mesure de les recevoir, faute d'information claire sur leurs sites internet.

Fin 2018 au plus tard, les sites Internet de l'ensemble des institutions relevant du ministère de la Culture devront informer clairement les visiteurs porteurs d'un handicap des conditions d'accès, des espaces ouverts à la visite, des types de handicap pris en compte en matière de médiation ainsi des offres alternatives disponibles, notamment numériques.

STRATÉGIE PLURIANNUELLE
EN FAVEUR DU PATRIMOINE

L'EUROPE DU PATRIMOINE



L'EUROPE
DU PATRIMOINE

Mesure n°

13

Création d'un « Grand Tour » du patrimoine

Dans l'esprit du « **Grand Tour** » des Lumières, voyage entrepris autour du XVIII^e siècle par les intellectuels et les artistes pour se former aux cultures des pays voisins, un itinéraire sera proposé aux citoyens français et européens, autour de différents sites symboliques de leur histoire commune.

Ce « Grand Tour » aura un double objectif : d'une part, renforcer le sentiment européen des citoyens en les réunissant autour de leur patrimoine commun (monumental, naturel, archéologique, etc.) et en encourageant les voyages entre les États membres ; **d'autre part, à participer à la revitalisation de territoires** en renforçant l'attractivité économique des zones entourant les sites identifiés.

En 2018, à l'occasion des Assises européennes du Patrimoine annoncées par le Président de la République :

- la liste des sites retenus pour ce « Grand Tour » sera annoncé ;
- **une plateforme numérique** (en plusieurs langues) sera lancée ; elle offrira des ressources pédagogiques sur ces lieux et l'histoire qu'ils entretiennent avec la construction de l'Europe.



L'EUROPE
DU PATRIMOINE

Mesure n°

14

Mise en place d'un Erasmus de la culture pour les métiers du patrimoine

L'Erasmus de la culture est un projet que la ministre de la Culture porte, en lien avec le Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE) et avec ses homologues européens : il s'agit de créer un **programme de mobilité européenne** pour les professionnels et les artistes de tous les secteurs culturels.

Projet-pilote sur le patrimoine en 2018

A l'occasion des Assises européennes du patrimoine, la ministre de la Culture annoncera en lien avec ses homologues européens une première expérimentation autour des métiers du patrimoine.

L'objectif est d'établir des programmes d'échange et d'accueil, au moyen de jumelages entre institutions des différents pays par exemple, pour faciliter la mobilité des professionnels travaillant dans des sites patrimoniaux, archéologiques et muséaux, publics ou privés.

Levée des freins à la mobilité des jeunes bénévoles sur les chantiers patrimoniaux européens

Le ministère de la Culture signera une convention cadre avec l'association REMPART pour favoriser la circulation des jeunes européens sur les chantiers de bénévolat.



L'EUROPE
DU PATRIMOINE

Mesure n°

15

Renforcement de la lutte contre les trafics illicites d'œuvres

Le traitement des importations de biens culturels qui pourraient avoir une origine illicite, notamment en fonction de leur provenance d'une zone de conflits, nécessite une prise en compte uniforme à l'entrée du territoire douanier de l'Union européenne. Les autorités françaises appellent de leurs vœux, avec leurs partenaires européens, un instrument européen pour lutter contre le pillage et le trafic de biens culturels.

Le ministère de la Culture, en lien avec les autres ministères concernés, participera activement aux **négociations qui s'ouvrent à la suite du projet de règlement relatif au traitement des importations de biens culturels** qui pourraient avoir une origine illicite proposé par la Commission européenne, pour que l'Union européenne soit dotée le plus rapidement possible d'une procédure d'importation efficiente, fondée sur une approche pragmatique et équilibrée, en lien avec les professionnels du marché de l'art et des autorités douanières.



ENTREtenir
ET RESTAURER

VALORISER

TRANSMETTRE

EUROPE